

DÉLIBÉRATION N° CS 2026-02-016

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES / APPEL D'OFFRES OUVERT / ÉVACUATION DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES – S25PF012 / TITULAIRE ROUVREAU ENVIRONNEMENT SAS / AVENANT N°1

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 20

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 09 mars ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier Cyclab, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Sylviane DORNAT – Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Ghislaine GOT

Messieurs Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean GORIOUX – Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE
Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants

Monsieur Thierry GEORGEON suppléant de Monsieur Jean-Michel CHATELIER

Présence des suppléants sans vote

Monsieur Michel PELLETIER suppléant de Monsieur Jean MOUTARDE

Absents titulaires

Mesdames Éliane TRAIN (*excusée*) – Isabelle COSSON (*excusée*) – Lina BESNIER – Martine BOUTET

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (*excusé*) – Christian LUCAZEAU (*excusé*) – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ – Baptiste PAIN (*excusé*)
David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON – François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

27 février 2026

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

27 février 2026

Publication (affichage) ou notification du :

10 mars 2026



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le C.C.A.G. Fournitures courantes et services,

Considérant que le marché a été notifié le 16 septembre 2025 au titulaire SAS ROUVREAU ENVIRONNEMENT pour un démarrage le 1^{er} avril 2026, pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée globale de 6 ans,

Considérant la nécessité d'intégrer des nouveaux tarifs pour optimiser les coûts de transport des bennes de briques plâtrières et Siporex en bennes de 10 m³ sur 9 déchetteries,

Considérant la nécessité d'intégrer un nouveau forfait pour optimiser la tournée de la collecte des coquilles sur l'ensemble des déchetteries,

Considérant le projet d'avenant ci-joint,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver l'avenant n°1,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant avec SAS ROUVREAU ENVIRONNEMENT, conformément aux éléments précités.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
20 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec SAS ROUVREAU ENVIRONNEMENT,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 10 mars 2026

Le Président,
Jean GORIOUX

Extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

ÉVACUATION DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES
S 25 PF 012

AVENANT N°1

Entre les soussignés :

Le syndicat mixte Cyclad

Dont le siège social est à Surgères (17700) – 1, rue Julia et Maurice Marcou,

Représenté par Monsieur Jean GORIOUX, son Président dûment habilité à cet effet par le Comité Syndical réuni le 09 mars 2026 (délibération n° CS 2026-02-016),

Désigné ci-après « CYCLAD »,

Et,

SAS ROUVREAU ENVIRONNEMENT

Siret n° 381 055 573 00020,

Dont le siège social est à La Rochelle (17000), Rue Jacques Cartier – LD fief des Pinaudes,
Représentée par Stéphane DIXNEUF, agissant en qualité de Directeur général,

Désignée ci-après « ROUVREAU »



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



PRÉAMBULE

Le marché a été notifié au titulaire le 16 septembre 2025 pour un démarrage des prestations le 1^{er} avril 2026 pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit jusqu'au 31 mars 2032.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les nouveaux tarifs pour optimiser les coûts de transport :

- Le transport des bennes de briques Plâtrières et Siporex pour les déchetteries suivantes en benne de 10m³ :

BRIQUES PLATRIERES / SIPOREX				
BENNES		PRIX UNITAIRE 1		
NB	TYPE DE BENNE	EXUTOIRE 1 Prix Rouvreur traitement	PU 1 en € HT/T	
COURCON	1	BENNE 10 M ³	GARANDEAU CHERVES	34.70
MARANS	1	BENNE 10 M ³	GARANDEAU CHERVES	26.54
LE THOU	1	BENNE 10 M ³	GARANDEAU CHERVES	31,98
BERCLOUX	1	BENNE 10 M ³	GARANDEAU CHERVES	63.46
ST SAVINIEN	1	BENNE 10 M ³	GARANDEAU CHERVES	41,94
MATHA	1	BENNE 10 M ³	GARANDEAU CHERVES	51.83
TRIZAY	1	BENNE 10 M ³	GARANDEAU CHERVES	32.89
MONTPELLIER	1	BENNE 10 M ³	GARANDEAU CHERVES	62.81
GEMOZAC	1	BENNE 10 M ³	GARANDEAU CHERVES	62.44

- L'optimisation de la tournée de la collecte des coquilles pour l'ensemble des déchetteries :

FORFAIT COLLECTE GRUE DE 27 DECHETTERIES	4 502,18 €
COUT PAR DECHETTERIE	166,75 €



Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10/03/2026



ID : 017-251701900-20260309-CS2026_02_016-DE

Article 2 : Économie du marché

Cet avenant n'a aucune incidence sur l'économie globale du marché.

Article 3 : Autres clauses

Aucune autre clause du contrat n'est modifiée.

Fait en 1 exemplaire original.

Le

Le syndicat mixte Cyclad,

Le Président,

Jean GORIOUX

SAS ROUVREAU ENVIRONNEMENT

Le Directeur général,

Stéphane DIXNEUF

